



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARCELLINE-DE-KILDARE

AVIS PUBLIC

RÔLE DE PERCEPTION 2020

Est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, que :

Conformément à l'article 1007 du *Code municipal du Québec*, le rôle général de perception pour l'année 2020 est déposé au bureau de la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare le 10 février 2020.

Les personnes intéressées à consulter le rôle général de perception peuvent le faire en s'adressant au bureau municipal durant les heures d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

DONNÉ à Sainte-Marcelline-de-Kildare, ce 27^e jour de février 2020.

Chantal Duval
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, entre 8 h 30 et 16 h 30, ainsi que sur le site web de la Municipalité, le 27^e jour de février 2020.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 27^e jour de février 2020.

Chantal Duval
Directrice générale et secrétaire-trésorière